

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 7-8

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

NEUCHATEL

GENÈVE

Pour le suffrage, sourires et narcisses

C'était à la section de Montreux qu'il appartenait, samedi 13 juin, de recevoir l'Association vaudoise pour le suffrage féminin pour sa 62e assemblée générale.

Les Montreusiennes avaient fort bien fait les choses, puisque chaque participante était accueillie avec le sourire et une aumônière remplie de petits échantillons (cadeaux des commerçants de la place) ; après la partie statutaire dans le salon de thé du Casino, un agréable buffet réunissait les autorités montreusiennes et les membres de l'Association dans la pittoresque salle du Sable où la décoration et la disposition irrégulière des tables appelaient à la détente. De 15 à 17 heures, au théâtre du Casino, avait lieu un débat fort intéressant sur le problème du logement (lire l'article qui y est consacré dans la page 4) ; chaque participant en repartait un bouquet de narcisses à la main.

Des sourires, avons-nous dit ! Oui, car cette journée était détendue, c'était

une rencontre d'amitié, d'échange d'expériences, de projets ainsi le voulait la présidente, Mme G. Girard-Montet.

Et pourtant, c'est la 62e assemblée générale ! Mais en 1970, on peut être optimiste, puisque février prochain nous donnera certainement le droit de vote sur le plan fédéral. Mme Girard souhaite qu'en peu partout se créent de nouveaux groupes en vue de la propagation pour cette votation afin que l'information se fasse aussi bien à la campagne que dans les centres urbains. Elle a le grand plaisir d'annoncer la création de deux sections : l'une à Etoy, pour le cercle de Villars-sous-Yens et l'autre à Lavey.

Dans le domaine des nouveautés, l'Association vaudoise pour le suffrage féminin lance un concours de dissertation sur des sujets concernant la condition féminine, ouvert aux élèves de 15 à 20 ans. Nous en reparlerons en temps voulu.

S. CH.

Femmes jurés cantonaux

Le Conseil d'Etat a nommé les 87 jurés cantonaux pour une durée de quatre ans, dès le 1er août 1970. Parmi eux, 26 femmes dont voici les noms :

DISTRICT DE NEUCHATEL

- Hainard, Denise, Mme, professeur, Neuchâtel.
- Schmidt, Jeanne, Mme, Saint-Blaise.
- Steudler, Jeanne, Mme, Neuchâtel.
- Burgat, Josiane, Mme, professeur, Neuchâtel.
- Gabus, Bénédicte, Mme, Neuchâtel.
- Marlet, May, Mme, Neuchâtel.
- Comtesse, Yvonne, Mme, Neuchâtel.
- Verdon, Valentine, Mme, Neuchâtel.

DISTRICT DE BOUDRY

- Béguin, Madeleine, Mme, Colombier.
- Boget, Yolande, Mme, Corriolod.
- Favre, Hanny, Mme, assistante sociale, Areuse.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

- Guillaume-Gentil, Monique, Mme, Couvet.
- Emery, Denise, Mme, Couvet.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

- Ruttmann, Rose-Marie, Mme, Dombréson.

DISTRICT DU LOCLE

- Reymond, Marie-Lina, Mme, Le Locle.
- Notz, Berthe, Mme, Le Locle.
- Blaser, Marie, Mme, Le Locle.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

- Sandoz, Amélie, Mme, La Chaux-de-Fonds.
- Deneys, Heidi, Mme, professeur, La Chaux-de-Fonds.
- Oesch, Françoise, Mme, La Chaux-de-Fonds.
- Quaile, Paulette, Mme, La Chaux-de-Fonds.
- Reist, Huguette, Mme, comptable, La Chaux-de-Fonds.
- Graef, Rosemonde, Mme, La Chaux-de-Fonds.
- Ramseyer, Denise, Mme, La Chaux-de-Fonds.
- Perret, Suzanne, Mme, assistante sociale, La Chaux-de-Fonds.
- Blant, Colette, Mme, La Chaux-de-Fonds.

NOUVELLE PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

Pour la première fois à Colombier, une conseillère a été élue présidente pour la législature 1970-1971.

Il s'agit de Mme Hélène Dubied-Chollet, née en 1926, mariée et mère de famille.

Il y a dix ans, Mme Dubied, enfant de Colombier et fille de vigneron, avait été la première conseillère générale du canton. Militante du parti socialiste, Mme Dubied est secrétaire de la commission cantonale neuchâteloise des femmes socialistes ; vice-présidente du parti socialiste du district de Boudry et caissière de l'Association suisse pour le suffrage féminin, section de Colombier et environs.

UN BEAU DON POUR NOTRE JOURNAL

Abonnée depuis 29 ans à notre journal, Mme L. Dubois, de Peseux (Neuchâtel), nous a fait un beau don de 200 francs. Nous la remercions infiniment de ce geste qui prouve son attachement aux idées que nous défendons. Cette somme nous sera une aide précieuse dans le grand et coûteux effort rédactionnel que nous faisons depuis le début de l'année.

MEMENTO

Thonon, château de Ripaille, 15 juillet au 15 septembre : exposition « Faune et flore du bassin lémanique », sous les auspices de la Société d'histoire naturelle de Haute-Savoie.

Évian, du 1er au 31 août, au Palais des festivités, exposition d'artistes femmes peintres, sculpteurs, graveurs, céramistes, listers, etc., organisée par le Club soroptimiste du Léman.

Le Tribunal cantonal a procédé au renouvellement des autorités judiciaires. Dans la liste des nominations, nous notons que Mme Violette Parisod, députée à Lausanne, a été désignée pour succéder à M. Jacques Morier-Genoud, démissionnaire.

Mme Suzanne Roulet à Orbe, devient assesseur suppléant de la Justice de paix, en remplacement de M. Benjamin Collet.

Autorités judiciaires

FEMMES DIVORCÉES OU MENACÉES DE DIVORCE, FOYERS DÉSUNIS

Dans ce domaine, le Service social de justice est considérablement déchargé depuis que la Consultation de mariage de Pro Familia (av. Georgette 1, tél. 22 24 58) a pu compléter son équipe de spécialistes et assure une consultation qui s'étend à presque toute la semaine, y compris le samedi matin. Son directeur depuis dix ans, le Dr Maurice Genton, insiste sur la nécessité d'intervenir de bonne heure dans les conflits conjugaux quels qu'ils soient et cherche à promouvoir par tous les moyens l'éducation des jeunes en face du mariage. Quant au SSJ, il garde sa clientèle de femmes divorcées et de mères découragées ou déprimées, dont les appels nous parviennent parfois de fort loin.

TUTELLES ET ADOPTIONS

A fin 1969, nous avions 89 pupilles, pour la plupart enfants attendant l'adoption légale, leurs futurs parents n'ayant pas atteint l'âge requis par la loi, ou enfants encore sans foyer. 21 tutelles ont été levées au cours de l'année, dont 3 par le mariage enfin survenu d'un couple que nous suivions depuis 9 ans. Mais déjà de nouvelles nominations ont ramené à la centaine

En marge du Congrès des Magistrats de la Jeunesse : Mademoiselle Blanche RICHARD



Lorsqu'il est question d'introduire l'élément féminin au sein de l'ordre judiciaire, en qualité de juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance, on pense immédiatement à elle. Cette proposition l'enthousiasme :

« Pourtant, je n'ai pas été acceptée très facilement par mes collègues masculins. Depuis, les choses ont changé et c'est une femme qui m'a succédé. On est très satisfait de son travail. »

— Quelle influence la participation d'une femme a-t-elle sur les jugements ?

D'abord, il faut savoir que les « punitions » ne sont plus que des mesures éducatives, actuellement. Par exemple, en cas de surris, l'enfant est suivi par une assistante sociale. La période écoulée sans incident, on efface le casier judiciaire ; ainsi toutes les chances sont rendues à l'enfant pour un nouveau départ dans la vie. Mais je pense que depuis qu'une femme participe au jugement, celui-ci est mieux équilibré.

— Quelles qualités faut-il posséder pour exercer ce métier ?

— Aimer les enfants, avant tout. Ce n'est que par l'amour qu'on peut obtenir un résultat. Par exemple, prenez le film « L'Enfant sauvage » : on ne rendra la parole à ce jeune garçon qu'en l'aimant suffisamment.

D'ailleurs, le juge pour enfants ne peut pas se contenter de prendre une décision. Il doit suivre les cas. Ainsi, je continue à voir certains de « mes enfants ». Je viens justement de recevoir la visite de l'un d'eux : il a 48 ans et c'est son anniversaire dans quelques jours. Comme il est seul, nous fêterons ensemble ce jour exceptionnel.

Genève a beaucoup entendu parler, ces jours, de la jeunesse délinquante puisque l'Association internationale des magistrats de la jeunesse y a tenu son 11th congrès du 13 au 18 juillet.

J. F.

L'activité du service social de justice

Le Service social de justice (av. de Rumine 2) accomplit des prodiges avec des moyens limités et un personnel extrêmement réduit. Ces extraits du rapport de la directrice, Madeleine Pidoux, le prouvent.

RÉCUPÉRATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES

La fiche sociale que vient d'établir le Cartel romand d'hygiène sociale et morale sur ce sujet et à l'intention des travailleurs sociaux dit ceci : « Si les autorités d'assistance recourent assez fréquemment à la plainte pénale, les particuliers, les femmes surtout, y répugnent. Elles se débrouillent devant les formalités, les démarches, les pertes de temps, les frais. Elles favorisent ainsi sans le vouloir la carence coupable du débiteur... C'est pourquoi on propose qu'à l'instar des pays nordiques, on crée chez nous des offices de récupération des pensions alimentaires qui fassent l'avance des pensions aux créanciers. »

C'est dans le sens préconisé par l'auteur de cette fiche sociale que, depuis bientôt 35 ans, le SSJ a cherché à aider les femmes seules dans ce domaine. En 1969, il a récupéré environ Fr. 19 000.— (dont Fr. 30 89.— d'allocations diverses). Nous déplorons comme l'an passé que notre Service n'ait pu étendre ce champ d'activité par manque de personnel, alors que nous savons fort bien combien de mères seraient soulagées de n'avoir pas à poursuivre un débiteur récalcitrant.

FEMMES DIVORCÉES OU MENACÉES DE DIVORCE, FOYERS DÉSUNIS

Dans ce domaine, le Service social de justice est considérablement déchargé depuis que la Consultation de mariage de Pro Familia (av. Georgette 1, tél. 22 24 58) a pu compléter son équipe de spécialistes et assure une consultation qui s'étend à presque toute la semaine, y compris le samedi matin. Son directeur depuis dix ans, le Dr Maurice Genton, insiste sur la nécessité d'intervenir de bonne heure dans les conflits conjugaux quels qu'ils soient et cherche à promouvoir par tous les moyens l'éducation des jeunes en face du mariage. Quant au SSJ, il garde sa clientèle de femmes divorcées et de mères découragées ou déprimées, dont les appels nous parviennent parfois de fort loin.

TUTELLES ET ADOPTIONS

A fin 1969, nous avions 89 pupilles, pour la plupart enfants attendant l'adoption légale, leurs futurs parents n'ayant pas atteint l'âge requis par la loi, ou enfants encore sans foyer. 21 tutelles ont été levées au cours de l'année, dont 3 par le mariage enfin survenu d'un couple que nous suivions depuis 9 ans. Mais déjà de nouvelles nominations ont ramené à la centaine

KYBOURG

ÉCOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

SECRÉTAIRE STENODACTYLOGRAPHIE

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

DACTYLOGRAPHIE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande

DÉBUT DES COURS : 31 AOUT 1970

Union des Femmes de Genève

Le mercredi 15 mai, à 14 h. 30, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Union des Femmes de Genève.

Outre les activités générales telles que les réunions de couture, les théâtres de membres et les brindis mensuels, l'Union a organisé une course d'automne dans la campagne genevoise, un thé-vente « bric à brac », un dîner d'Escalade et un grand brindis annuel.

HALTE-GARDERIE

Au cours de l'année 1969-70, l'Union a étudié d'une manière approfondie un projet de halte-garderie au Jardin anglais. Deux architectes genevois Mmes Baud-Bovy et van Berchem ont étudié une « maison de l'enfance » dans un cadre aéré et agréable d'un style original et léger n'abîmant pas le paysage. Cette réalisation permettrait de décharger des mères de famille pendant une partie de la journée. Ce projet est actuellement déposé auprès des autorités de la ville.

ASSISTANTES FAMILIALES

Consciente du manque toujours plus grand d'aides familiales, l'Union s'est intéressée à un projet d'une école d'assistantes familiales à Genève. Elle a établi un dossier très complet de toutes les écoles d'assistantes familiales existant actuellement en Suisse.

PERSONNES AGÉES

Durant 1969-1970, l'Union s'est penchée sur le problème des logements pour personnes âgées. Une étude a été menée actuellement en cours.

ACTIVITÉ NOUVELLE DE L'UNION

Parmi les activités nouvelles de l'Union il faut citer la création d'un cours de bridge pour débutantes qui a rencontré un très vif succès.

ACTIVITÉ CIVIQUE DE L'UNION

L'Union a été entendue par une commission du Grand Conseil concernant une assurance-maladie de salariés (petits salaires). En pleine collaboration avec les autres associations féminines, l'Union a réussi à obtenir que les cotisations payées par les femmes ne soient pas supérieures à celles des hommes.

L'Union a également demandé à être entendue dans des commissions du Grand Conseil en ce qui concerne la taxation séparée des époux ainsi que la ratification par la Suisse de la Convention sur le « travail égal - salaire égal ».

N. B. — Toute personne s'intéressant à l'Union des Femmes de Genève et désirant devenir membre peut téléphoner ou écrire à l'Union des Femmes de Genève, 22, rue Etienne-Dumont, tél. 24 27 81.